

Département  
de la MOSELLE

## COMMUNE DE KERLING-LES-SIERCK

Arrondissement  
de THIONVILLE-EST

Extrait du procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des Conseillers  
élus : **15**

Séance du **16 janvier 2024**

en fonction : **14**

Conseillers présents : **12**

**Sous la présidence de M. Guy HOCHARD, Maire**

**Présents** : M. Alain SINDT ; M. LINSTER Nicolas ; M. GABRIELE Jérôme ; M. HIRTZ Thiébaud ; M. BERGER Laurent ; M. HILD Didier ; Mme DELAPORTE Marjorie ; M. Jean-Marc SINDT ; M. Pierre Edouard BODEREAU ; Mme Véronique ANDRE ép. CHOSEROT ; Mme MARCK Christelle

**Présent par procuration** : M. RISCH Jérôme donne procuration à Mme DELAPORTE Marjorie  
M. KOP Patrice donne procuration à M. GABRIELE Jérôme

### 3 – Nouveaux tarifs de location des salles communales

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'instaurer des nouveaux tarifs de location des salles communales et du dépositaire communal pour l'année 2024 et rappelle les tarifs actuels. Il passe la parole à Monsieur LINSTER Nicolas qui présente une synthèse des produits et charges des salles aux membres du conseil.

Il est demandé à la commission de gestion du locatif communal et à la commission gestion des salles de soumettre ses propositions aux autres membres du conseil présents.

Le Conseil Municipal, Monsieur le Maire et les deux commissions entendues et, après en avoir délibéré, décide d'appliquer les tarifs pour 2024, comme suit :

**Salle communale de Haute-Sierck** : tarifs inchangés **100,00 €** pour les personnes de la commune  
**150,00 €** pour les personnes extérieures à la commune  
Mise à disposition gratuite aux associations communales pour réunions sous réserve de disponibilité (à convenir à l'avance avec la Mairie).

A chaque location sera facturée la consommation électrique relevée au prix de 0.15cts le kW/h selon le règlement pour la salle de Haute Sierck. Si les ordures ménagères sont laissées sur place une participation forfaitaire de 10 € sera facturée (le tri étant fortement conseillé).

**Dépositaire** : tarifs inchangés **30,00 €** pour les personnes de la commune  
**100,00 €** pour les personnes extérieures à la commune

**Espace culturel et associatif** :

Le Week-End : du vendredi 16h00 au lundi 8h00

Associations de la commune :

Habitants de la commune :

Habitants, entreprises, Associations extérieures à la commune :

**Gratuit pour 1 location à l'année**

**400 €**

**550 €**

Accusé de réception en préfecture  
057-215703612-20240116-0316012024-DE  
Date de télétransmission : 19/01/2024  
Date de réception préfecture : 19/01/2024

Jour de la semaine : de 8h00 à 22h00 sauf vendredi de 8h00 à 16h00

Habitants de la commune : **150 €**  
Habitants, entreprises, Associations extérieures à la commune : **200 €**

Cuisine Laverie Et/ou Couverts tarifs inchangés

Utilisation de la cuisine, laverie et / ou couverts le WE : **+ 100 €**  
Associations de la commune ou habitants de la commune en semaine **+ 50 €**

Pack Vidéo/Audio : tarifs inchangés

Utilisation du pack audio / vidéo : **+ 50€**

Prix de la casse ou Matériel manquant tarifs inchangés

Verre, assiette ou tasse : **3 €**  
Cuillère, fourchette, couteaux, petite cuillère : **2 €**  
Autre matériel au prix du remplacement

A chaque location sera facturée la consommation électrique relevée au prix de 0,40 cts le kW/h selon le règlement pour l'espace culturel et associatif. Si les ordures ménagères sont laissées sur place une participation forfaitaire de 10 € sera facturée (le tri étant obligatoire).

Lors d'un décès d'un habitant de la commune, les salles pourront être mises à disposition gracieuse pour les réunions familiales dans le respect du règlement et des réservations actées.

**Caution salles communales** : tarifs inchangés **1 000,00 €** payable par chèque à l'ordre du Trésor Public

Le Conseil Municipal, à la majorité moins deux voix charge Monsieur le Maire de donner suite à la présente délibération et lui donne pouvoir afin de signer les documents relatifs à cette affaire.

Pour copie certifiée conforme à l'original  
Suivent au registre les signatures

A KERLING-LES-SIERCK, le 16 janvier 2024

Le Maire, Guy HOCHARD



Accusé de réception en préfecture  
057-215703612-20240116-0316012024-DE  
Date de télétransmission : 19/01/2024  
Date de réception préfecture : 19/01/2024